



Prime COVID :

qui, quand, où,
comment ? Grande
nébuleuse !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 02 Juillet 2020

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NÉGOCIATION ET
D'INTERPRÉTATION
CCNT51
PAR VISIO CONFERENCE

Ordre du jour :

1. Point sur les avenants
2. Fonds social dédié
CCNT51 : actions
collectives en lien avec la
crise sanitaire
3. Intéressement
4. Questions diverses

Prochaine CPPNI :
le 10 septembre 2020

1. Point sur les avenants

La FEHAP fait le point sur les avenants mis à signatures. Pour l'avenant Toilettage, les signatures sont en cours pour la CGT et CFE-CGC. Pour le règlement intérieur de la CPPNI, la CFE-CGC a signé.

Pour rappel Force Ouvrière a signé ces 2 avenants.

En ce qui concerne la prime « Grand Âge », la FEHAP informe que n'ayant obtenu aucune signature des organisations de salariés, elle ne proposera pas de décision unilatérale en faveur de cet accord.

2. Fonds Social dédié CCNT51 : actions collectives en lien avec la crise sanitaire

La FEHAP fait part des discussions qui ont eu lieu lors du Comité de suivi sur la mutuelle obligatoire portant sur le Fonds Social et la mise en place des actions collectives. Elle précise que le montant du Fond disponible est actuellement d'environ 350000 €. Suite à la crise sanitaire, il est proposé de mettre en place des actions collectives en relation avec cette crise.

2 propositions ont été faites, l'une matérielle et l'autre relative à des aides pédagogiques pour les enfants scolarisés. Pour la première, cela consiste à apporter un soutien financier pour l'achat d'un ordinateur. En effet pendant la crise, des familles se sont retrouvées confrontées à la problématique du suivi scolaire à distance et du besoin d'ordinateur. Cette aide financière de 250 € est accessible aux foyers ayant un revenu fiscal de référence de maximum 20000 €. Quant aux aides pédagogiques, elles concernent l'accès à un site dit « questions/réponses » en libre-service et de cours particuliers plafonnés à 10 heures.

L'estimation du coût est évaluée à 170000 € par les organismes mutualistes pour ces 2 actions.

Force Ouvrière revendique une prime de 1500 € pour tous.

Il est inconcevable que cette prime soit différenciée entre les salariés. De plus, ce n'est pas suffisant, il faut une revalorisation immédiate des salaires d'a minima 300 €.

Beaucoup de salariés se posaient la question de rester dans ce secteur, avant la crise, encore plus aujourd'hui au vu des salaires et des risques. Pour preuve, il y a de moins en moins de candidats pour entrer dans les écoles d'infirmières ou d'aides-soignantes.

Il est temps de se poser les bonnes questions et d'entamer des négociations salariales pour une revalorisation de l'ensemble des coefficients de la Convention Collective.

3. Intéressement

La FEHAP informe qu'elle a reçu les propositions de critères de la CFE-CGC et les propositions de la CFDT.

La FEHAP a entrepris un travail de réflexion sur l'accord « Cadre d'Intéressement », c'est un sujet complexe pour eux. Faire une liste d'indicateurs paraît contre-productif. Elle a donc décidé de suspendre les négociations pour l'instant sur cet accord. La FEHAP va proposer un guide support pour les adhérents qui souhaiteraient tout de même négocier cet accord.

Pour Force Ouvrière : nous avons déjà signifié à plusieurs reprises que nous ne serions pas signataires, **notre priorité étant la négociation de la politique salariale sur des augmentations de salaire de 300 € net pour tous les salariés.**

4. Questions diverses

La question de la prime COVID est remise à l'ordre du jour. La FEHAP fait un point sur les entretiens qu'elle a eu avec le ministère, les représentants du gouvernement au Ségur de la Santé.

Le document officiel devrait paraître sous la forme d'un amendement du gouvernement, avec la même enveloppe, tout secteur confondu.

La FEHAP a demandé que les critères de répartitions soient laissés au choix des entreprises, mais il semblerait que les ARS donnent comme consigne de faire du copier/coller avec le public.

Force Ouvrière explique que la réalité de terrain ne correspond pas à ce qui est dit. Les textes qui sont sortis concernent le secteur social et médico-social public. Les employeurs disent attendre les textes pour le privé, ils ne viennent pas.

La FEHAP indique que les négociations vont avoir lieu au local, mais les éléments qui nous remontent indiquent que des employeurs refusent de négocier, d'autres acceptent, d'autres encore prennent des décisions unilatérales sans proposer de négociations.

Il est inacceptable d'avoir différentes positions. Nous déplorons que depuis que les négociations sont renvoyées au local, il n'y a plus aucune négociation, il y a de plus en plus de décisions unilatérales.

La FEHAP revient sur le « Ségur de la Santé » et les discussions sur l'attribution des 6 milliards pour la santé. La FEHAP a demandé à bénéficier de la même enveloppe que le public, mais avec la possibilité d'avoir des déclinaisons différentes. Elle a eu confirmation d'une enveloppe allouée à notre secteur, mais pas d'indication sur le montant.

La FEHAP pense qu'il faudra attendre la loi de finance sur la Sécurité Sociale de septembre 2020, car il va y avoir la réforme sur la loi dépendance, d'où un calendrier décalé.

Pour Force Ouvrière, les informations que nous avons semblent indiquer des augmentations de salaire pour les aides-soignantes et les infirmières. Cela ne sera pas acceptable pour nous.

Ces augmentations doivent concerner tous les salariés.

Force Ouvrière interroge la FEHAP sur son positionnement quant à la décision prise en CPPNI BASS sur la clôture de l'Accord sur la Formation Professionnelle. Cette clôture de négociation mène dans le mur l'OPCO SANTE avec à la clé un plan de licenciement pour ces salariés.

La FEHAP ne souhaite pas répondre, car en CPPNI les employeurs de la confédération AXESS parlent d'une seule voix : cette question va être débriefée lors de leur prochaine rencontre.

Force Ouvrière prend acte de cette expression, mais réitère le fait que les employeurs portent la responsabilité de cette situation et de l'éventuelle conséquence du plan de licenciement qui en découlera.

FIN DE SEANCE A 15H15

Pour la délégation FO : Franck Houlgatte, Nathalie De Oliveira Callanquin.

Paris, le 8 juillet 2020